



CM 2022-2

République Française  
Département de Vaucluse

---

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LA ROQUE ALRIC**

---

Le 7 avril 2022 à 18h30 se sont réunis les membres du Conseil Municipal, sous la présidence de monsieur José LINHARES, maire de la commune de La Roque Alric.

Etaient présents : LINHARES José, LAGUNA Elodie, HEREDIA Justine, CASADO ESCOBAR Sylvia et SEVIN Rolland.

Etaient absents : THOMAS SOUMILLE Coraline (pouvoir donné à CASADO ESCOBAR Sylvia), LINHARES Tiffanie (pouvoir donné à LINHARES José).

Secrétaire de séance : SEVIN Rolland.

Le quorum est atteint.

Le procès-verbal de la séance du 21 février 2022 a été lu et approuvé.

Ordre du jour :

**1) Temps de travail et 1607h**

Depuis le 1er janvier 2022, le temps de travail effectif dans la Fonction Publique Territoriale est fixé à 35 heures hebdomadaires. Une proposition de délibération est passée en au Comité Technique du CDG84 le 3 février 2022. La proposition de délibération ayant été acceptée, monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de voter cette mise en conformité.

**Pour : 7**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**2) Journée de solidarité**

De même, depuis le 1er janvier 2022, tout fonctionnaire territorial doit effectuer une journée de solidarité selon certaines prescriptions. La proposition de délibération a également été acceptée par le Comité Technique du CDG84 le 3 février 2022. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de voter cette seconde mise en conformité.

**Pour : 7**

Contre : 0  
Abstention : 0

### 3) Compte de Gestion 2021

Elodie LAGUNA présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion de l'année 2021, constaté par la Trésorerie de Carpentras.

	Dépenses 2021	Recettes 2021	Résultats de l'exercice 2021
Fonctionnement	89 074,35 €	113 474,10 €	24 399,75 €
Investissement	0 €	4 987,60 €	4 987,60 €
Total Cumulé	89 074,35 €	118 461,70 €	29 387, 35 €

Pour : 7  
Contre : 0  
Abstention : 0

### 4) Compte Administratif 2021

Elodie LAGUNA présente au Conseil Municipal le Compte Administratif de l'année 2021.

	DÉPENSES	RECETTES
<b>INVESTISSEMENT</b>		
Crédits	0 €	4 987,60 €
Reports n-1	0 €	56 624,60 €
Restes à réaliser n+1	22 078 €	0 €
Total section Investissement	22 078 €	61 612,20 €
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Crédits	89 074,35 €	113 474,10 €
Reports n-1	9 226,02 €	0 €
Restes à réaliser n+1	0 €	0 €
Total section Fonctionnement	98 300,37 €	113 474,10 €
<b>TOTAL DES SECTIONS</b>		
Total cumulé	120 378,37 €	175 086,30 €

Pour : 7  
Contre : 0  
Abstention : 0

### 5) Taux d'imposition des taxes de fiscalités directes

Les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022 restent inchangés par rapport à 2021. Le Maire propose :

- 21,70 % pour la TFB
- 91,98 % pour la TFNB

Pour : 7  
 Contre : 0  
 Abstention : 0

#### 6) Budget Primitif 2022

Monsieur le Maire expose le budget primitif suivant :

	DÉPENSES	RECETTES
<b>INVESTISSEMENT</b>		
Crédits	54 519,60 €	14 985,40 €
Reports n-1	0 €	61 612,20 €
Restes à réaliser	22 078 €	0 €
<b>Total section Investissement</b>	<b>76 597,60 €</b>	<b>76 597,60 €</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Crédits	88 234,73 €	73 061 €
Reports n-1	0 €	15 173,73 €
Restes à réaliser	0 €	0 €
<b>Total section Fonctionnement</b>	<b>88 234,73 €</b>	<b>88 234,73 €</b>
<b>TOTAL DES SECTIONS</b>		
<b>Total cumulé</b>	<b>164 832,33 €</b>	<b>164 832,33 €</b>

Pour : 7  
 Contre : 0  
 Abstention : 0

#### 7) Création d'un service public de la Défense Extérieure Contre l'Incendie

Ce service public de la Défense Extérieure Contre l'Incendie sera compétent pour la création, l'aménagement, la maintenance, l'organisation du contrôle et la gestion des PEI. Ce service assurera le lien entre les différents acteurs de la DECI.

Pour : 7  
 Contre : 0  
 Abstention : 0

#### 8) Demande de subvention auprès du Département dans le cadre du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2020-2022

Les travaux de voirie rue Saint Michel et l'installation de bouches incendie sur la commune sont deux projets nécessaires mais coûteux. Monsieur le maire propose de solliciter une

subvention auprès du Département dans le cadre du CDST 2020-2022 à hauteur maximale de 80% des travaux une fois les devis reçus.

**Pour : 7**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **9) Subventions aux associations**

Monsieur le Maire propose de ne pas changer les montants des subventions versées aux associations en 2022.

**Pour : 7**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **10) Questions diverses**

Le bureau des élections doit être tenu par deux élus tout au long de la journée. Monsieur le Maire demande aux élus de se répartir sur la journée.

Monsieur le Maire lit un courrier reçu du Sous-Préfet de Carpentras demandant au Conseil Municipal de retirer la délibération DEB 2022-2 du 21 février 2022 car le Conseil Municipal n'est pas compétent pour modifier les délégués au syndicat Rhône-Ventoux.

La loi oblige la commune à passer sa comptabilité en M57 en 2024. Le prestataire du logiciel propose à la commune de basculer en 2023 et donc de mettre à jour le logiciel en fin 2022.

Afin de mettre en ligne le site web, la CoVe a besoin d'une architecture précise. Monsieur le Maire propose donc à l'Assemblée une architecture classique.

La subvention du Département dans le cadre du FDACV pour les travaux de la chapelle réalisé en 2021 a été validée mercredi 6 avril.

La Commission Communale des Impôts Directs aura lieu le mardi 26 avril à 9h30 en mairie.

La séance est levée à 21h06.

Le Maire,

José LINHARES

